

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUES-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 1 heure à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 18 MARS

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Nous publions ci-dessous la note du journal *Le Phosphate et les Engrais chimiques* dans son numéro du 1er mars. Elle renseignera utilement nos adhérents sur la situation générale du marché des engrais, à la veille de la campagne du printemps.

Nos conventions avec nos fournisseurs comprenant l'engagement pris par eux vis-à-vis de nous de maintenir les prix publiés par nous le 7 janvier dernier, jusqu'à fin avril, nous n'avons donc rien à changer d'ici là, sauf pour les nitrates dont les prix varient automatiquement tout d'abord de 1 fr. par mois et par 100 kilos et qui sont sujets à l'influence de la spéculation et surtout du taux de valeur de la livre anglaise qui en modifie continuellement les cours.

Après avoir fléchi et remonté, fléchi encore à nouveau, le Nitrate vient de remonter brusquement de 3 fr. par 100 kilos. Nous avons pensé que devant de tels soubresauts, le mieux était de suivre les cours par quinzaine. Les prix que nous donnons ci-dessous seront donc valables à partir de ce jour 3 mars, jusqu'au 18 mars courant, pour toutes les commandes à nous parvenir pendant cette période.

Notre bulletin du 18 indiquera les prix qui seront valables pour la quinzaine suivante.

Situation et Revue des Marchés

SUPERPHOSPHATE

Encouragée par le retour du beau temps, qui facilite la préparation des terres en vue des semailles de printemps, la demande demeure très active. Les baissiers se sont retirés de la vente à peu près partout et le relèvement des prix que nous annonçons dans notre précédente revue est maintenant un fait accompli.

Par suite de l'épuisement des stocks chez certains fabricants, on demande sur mars de 0.25 à 0.50 de plus suivant les régions.

SCORIES

Le Ministère de l'Agriculture a fait connaître par un avis aux exportateurs publié au « Journal Officiel » du 22 février (page 2249) que l'exportation ou la réexportation des scories pourrait désormais, jusqu'à nouvel ordre, être effectuée sans autorisation préalable.

Il rappelait en même temps, par un communiqué à la presse, que cette mesure était la conséquence des engagements suivants pris par les producteurs de scories :

1° Réserver à la clientèle nationale les quantités de scories nécessaires à satisfaire toutes ses demandes : a) pendant la période de janvier à août avec minimum de 20.000 tonnes par mois ; b) pendant la pé-

riode de septembre à décembre inclus, avec minimum de 60.000 tonnes par mois.

2° Consentir, à la consommation intérieure, une remise de 0 fr. 20 par kilogramme d'acide phosphorique total sur le prix communément pratiqué à l'heure actuelle de 1 fr. 05 le kilogramme, sur wagon Thionville ou parité, ce qui ramène en fait ledit prix à 0 fr. 85 le kilogramme d'acide phosphorique total.

C'est à ces nouvelles conditions qu'ont été exécutées toutes les commandes passées depuis la décision ministérielle, commandes d'ailleurs peu nombreuses puisque la période d'emploi des scories est terminée sur la plus grande partie du territoire.

NITRATE DE SOUDE

La demande s'est réveillée au cours de la dernière quinzaine, tout en restant encore au-dessous de ce qu'elle devrait être à cette date, ce qui a permis à l'importation de maintenir ses prix malgré une baisse marquée de la livre.

Les affaires se font surtout en revente mais, devant la reprise de la consommation, les revendeurs remontent leurs offres et la situation a tendance à s'éclaircir. Avec la demande active, que justifieraient la saison et l'état des emblavures, l'importation sera bientôt maîtresse du marché. Il se pourrait qu'à ce moment le marché lui-même soit en bien meilleure posture.

On assure, en effet, que les pourparlers engagés depuis le mois de juin dernier par le Syndicat allemand de l'Azote avec les producteurs de nitrate de soude du Chili, seraient entrés dans une phase active.

L'Allemagne ne transforme en nitrate, par oxydation catalytique, qu'une très petite fraction de son énorme production d'ammoniaque synthétique et cette fabrication, localisée à Oppau, a été presque totalement anéantie par l'explosion de fin septembre dernier. Or, les sucriers allemands estiment que le nitrate de soude est indispensable à la betterave et, pour leur donner satisfaction, le Reich, qui avait levé l'embargo sur l'importation du nitrate au lendemain de l'explosion d'Oppau, vient d'autoriser le Syndicat allemand de l'Azote à demander au Pool un gros tonnage de nitrate de soude à livrer immédiatement. En échange, le Pool recevrait un tonnage équivalent de sulfate d'ammoniaque, dont la livraison serait échelonnée sur une longue période.

Il n'est pas encore possible de dire dans quel sens et dans quelle mesure les achats de l'Allemagne influenceront sur le marché français. Mais c'est un événement gros de conséquences pour le marché mondial.

NITRATE DE CHAUX

En bonne demande. Il n'y a presque plus de marchandise en revente et les prix sont fermes. Les producteurs maintiennent sur mars les cotations de février avec les ristournes habituelles de tonnage.

SULFATE D'AMMONIAQUE

Le marché reste calme, notamment à Dunkerque où l'on attend d'importants arrivages de production anglaise qu'on offre au-dessous des prix de revente.

Les livraisons allemandes se font tou-

jours désirer ; la grève des cheminots a privé la Ruhr d'acide sulfurique et quelques cokeries en ont été réduites à laisser leurs vapeurs ammoniacales se dégager dans l'atmosphère.

Les prix se tassent et la tendance est plutôt faible. On trouve du disponible à partir de 92 fr. au départ de Dunkerque.

CIANAMIDE

Petit courant d'affaires aux mêmes conditions qu'en février.

SYLVINITE

La Chambre a retiré de son ordre du jour la discussion de la liquidation des mines de potasse d'Alsace, qui se trouve ainsi renvoyée une fois de plus. La demande de sylvinite se modère, en raison même de la saison.

CHLORURE DE POTASSIUM

Engrais de printemps, le chlorure est fort demandé en ce moment et les expéditions s'en ressentent. Beaucoup d'acheteurs craignent de ne pas être livrés à temps.

SULFATE DE POTASSE

Vente limitée sans changement de prix. (« Le Phosphate »).

Sur la culture de la pomme de terre

M. Henri Petit, après avoir rappelé l'importance de la culture de la pomme de terre, insiste sur les difficultés de se procurer aujourd'hui des plants dans des pays indemnes de toutes maladies ; aussi faut-il rechercher les méthodes qui permettraient d'obtenir de bons plants, même dans les pays qui sont contaminés.

M. Henri Petit passe en revue les méthodes qui pourraient être suivies :

La première précaution à prendre est, bien entendu, de ne pas faire revenir la pomme de terre trop souvent sur le même terrain et jamais, en aucun cas, deux années consécutives. Quant à la préparation du terrain, à sa fumure, etc., il ne faut pas hésiter à faire les frais nécessaires qui seront presque toujours largement récupérés. Les cultivateurs connaissent, du reste, les bonnes pratiques à suivre à cet égard, mais ils négligent trop souvent les soins à donner pour le choix et la conservation des plants, ils prennent pour semences dans le tas n'importe quel tubercule, petit souvent, déjà germé, etc.

Il faut renoncer à cette pratique de tous points défectueuse.

M. Henri Petit conseille d'opérer ainsi : Dans un champ ayant eu, autant que possible, une végétation normale, en vue de trouver le plant pour l'année suivante, on devrait procéder à l'arrachage des touffes présentant la plus belle végétation et possédant les plus grosses tiges. Cet arrachage devrait être effectué environ quinze jours avant la maturité complète des tubercules, c'est-à-dire au moment où, en pressant avec le pouce sur la surface de la pomme de terre, on soulève une légère pellicule. Par cet arrachage prématuré, on a chance d'éviter les maladies qui se développent surtout dans la dernière période de la végétation.

Les tubercules réservés pour la semence seront exposés sur la terre et en plein air jusqu'à ce qu'ils aient verdi, soit environ pendant une quinzaine de jours. A ce moment, on les placera sur des claies rectangulaires à claire-voie (d'environ 60 cent. sur 40 cent.) sur lesquelles on les rangera côte à côte de façon que les germes soient en dessus. Les claies garnies seront mises dans une pièce dont on pourra régler l'aération et la lumière. Bien entendu, en hiver, cette pièce devra être à l'abri de la gelée.

En automne et au commencement de l'hiver, il faudra éviter, en réglant l'aération, la lumière et la température, que les tubercules entrent en végétation. Au contraire, à partir du mois de février, on devra chercher à favoriser le développement des germes en provoquant une élévation de température, tout en maintenant une certaine aération et un certain éclairage. Si l'opération est bien conduite, on devra obtenir des germes gros et courts. On aura ainsi des sujets sains et vigoureux, bien aptes à résister à toutes les maladies.

Au moment de la plantation, on transporte les pommes de terre directement dans le champ, sur les claies où elles ont été conservées, de façon que les germes ne soient pas détériorés et on place le tubercule, dans une terre bien ameublie, de façon qu'il soit recouvert de 8 à 10 centimètres de terre.

En suivant ces indications, on obtiendra une levée tout à fait régulière et on pourra donner les façons culturales au moment propice pour toutes les plantes. Il sera bon de faire un traitement à la bouillie bordelaise aussitôt après le buttage et un second quinze jours ou trois semaines après.

Dès lors, on peut espérer obtenir une abondante récolte de tubercules sains qui pourront, en prenant les précautions énumérées, faire d'excellents plants pour l'année suivante.

(« Agriculture Pratique »).

Les Phosphates naturels

L'emploi des phosphates naturels en agriculture tend à se généraliser tous les jours.

En Amérique même, des expériences faites récemment concluent en leur faveur. D'ailleurs, des chiffres publiés ces temps derniers, démontrent que leur emploi a augmenté dans de grandes proportions.

Les prix beaucoup plus élevés des superphosphates et des scories, incitent la culture à rechercher l'acide phosphorique des phosphates naturels, car si l'action des superphosphates et des scories est plus rapide, le cultivateur trouve qu'il paie trop cher l'assimilabilité de ceux-ci.

Aujourd'hui, M. Pierre Regnier, inspecteur général de l'Agriculture, démontre dans le journal *l'Agriculteur du Centre* qu'il y a avantage à employer les phosphates naturels plutôt que les scories, parce que, dit-il, les scories françaises, malgré une production qui dépasse les besoins, ajoutée à celle de la Sarre, devait en permettre l'emploi à des conditions plus avantageuses pour la culture, ce qui, mal-

heureusement, constate M. Pierre Regnier, n'est pas le cas.

En France, nos sols de prairies et d'herbages, de Sologne et du Perche en particulier, sont froids, acides, parfois tourbeux, les phosphates y donneront de bons résultats, et ces engrais coûtent infiniment moins cher que les scories.

Il y a une trentaine d'années, les phosphates naturels constituaient encore le principal engrais phosphaté. Dans tous les terrains granitiques et schisteux, dans le Plateau Central notamment, on en emploie toujours avec succès des quantités très importantes sur les prairies et pour certaines cultures comme le sarrasin.

On sait que notre pays est très riche en phosphates (phosphorites du Lot, Nodules ou Cophrolithes du Nord et de l'Est, Sables phosphatés de la Somme et du Pas-de-Calais, Craies phosphatées de l'Oise, phosphates noirs des Pyrénées) ; et enfin nous avons de très riches gisements de phosphates en Tunisie, en Algérie et au Maroc. La France — par ses colonies d'Afrique — est la plus riche nation du monde en phosphates naturels.

Si depuis trente ans l'emploi de ces phosphates a été de plus en plus réduit, et a même disparu dans certains départements, c'est que l'industrie des superphosphates et la fabrication des scories se sont développées et ces deux engrais, à action plus rapide, ont été préférés.

Mais actuellement il faut de l'économie avant tout et, « nécessité faisant loi », il y a lieu, pour les terrains que j'ai indiqués — prairies et pâturages acides — de venir à l'emploi des phosphates naturels.

Sans entrer dans de longs détails sur l'action de ces engrais, je rappellerai que, bien que l'acide phosphorique des phosphates naturels soit insoluble, l'eau du sol chargée d'acide phosphorique le dissout néanmoins, lentement il est vrai, et l'amène à portée des racines. Les sucres acides des racines agissent également comme dissolvants. Enfin, et surtout, les matières humiques du sol, si abondantes dans les prairies tourbeuses attaquent les phosphates naturels et les font passer dans des sortes de combinaisons organiques, dénommées par M. Dumont, professeur de chimie à l'École nationale d'agriculture de Grignon, « humo-phosphates » facilement assimilables par les plantes. C'est surtout à l'état d'humophosphates que les phosphates naturels produisent leurs bons effets.

Les phosphates naturels agissent néanmoins plus lentement que les scories, il faut donc les employer à dose plus forte, 1.000 à 2.000 kilos à l'hectare. On le peut d'autant mieux qu'il n'y a aucune perte d'acide phosphorique à craindre. Ce qui n'est pas utilisé la première année sert les années suivantes, et la dépense est peu élevée.

Pour que cet engrais agisse bien, il est bon de le répandre l'hiver ; nous sommes actuellement à bonne époque. Au début du printemps nous recommandons en outre de donner un coup de herse à la prairie on favorise ainsi l'aération du sol, la nitrification détruit les mousses et on met l'engrais en contact plus intime avec la terre. Ce hersage est une opération culturale de grande importance qui ne devrait jamais être négligée.

B. LUGER.

(« Le Phosphate »).

Communiqué

L'Union Centrale des Syndicats agricoles a tenu les 17, 18 et 19 février, sous la présidence de M. Delalande, sa session annuelle à l'Hôtel de la Société des Agriculteurs de France.

Le 17 février, les présidents d'Unions régionales ont rendu compte de la marche de leurs Unions respectives au cours de l'année 1921 ce qui a permis de constater que l'effort social agricole s'est considérablement développé au cours de ces derniers mois.

Le 18 février, des études sur les coopératives de blé et de boucherie ont montré le travail qui a été fait dans cette voie, surtout en ce qui concerne les abattoirs coopératifs dont celui de Cantaranne, dans le Plateau Central, peut servir de modèle ; là où les boucheries dépendant de cet abattoir ont été installées, le prix de la viande a baissé de 2 francs par kilogramme.

Le 19 février, l'Union Centrale s'est ré-

unie en assemblée générale à 15 heures. Au début de cette séance, M. le Marquis de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France, a remis au nom de l'Union Centrale, à son président, M. Delalande, la croix de la Légion d'honneur qui lui a été conférée dernièrement par le Gouvernement. En termes délicats et élevés, il dit au récipiendaire la joie que tous ressentent aujourd'hui de la marque d'estime qui lui était faite.

En un discours applaudi, M. Delalande parle du rôle du paysan de France, puis M. Toussaint, délégué-général, rappela d'une façon très vivante la marche de l'Union Centrale au cours de l'année écoulée.

L'assemblée a adopté ensuite un certain nombre de vœux dont les principaux sont les suivants :

1° En ce qui concerne les Assurances sociales, que l'organisation des associations soit faite librement par profession au moyen de Caisses Communales, de Caisses Régionales et d'une Caisse centrale. (L'obligation ne devant être imposée aux agriculteurs qu'après un délai minimum de 10 ans) ;

2° Que l'Union favorise, d'accord avec les Unions Régionales, la création d'abattoirs coopératifs établis dans les centres principaux d'élevages ;

3° Que soit encouragée la tâche du comité d'études et d'action économique créée par le Bureau de l'Union Centrale ;

4° Que soit supprimée l'heure d'été ;

5° Que soient accélérés les transports des denrées périssables ;

6° Que les représentants des Associations professionnelles agricoles participent aux travaux des comités régionaux relatifs à l'établissement de coefficients applicables aux bénéfices agricoles et à la rédaction des mercuriales.

L'exportation des Tourteaux

Les pourparlers engagés par le ministre de l'Agriculture en vue de rechercher les mesures qui, sans compromettre les intérêts de l'agriculture française, pourraient être prises pour accorder à l'exportation des tourteaux les facilités réclamées par les fabricants d'huile, ont abouti à une entente conclue sur les bases suivantes :

1° Les fabricants d'huile ont pris l'engagement de maintenir en France un stock mensuel de 20.000 tonnes de tourteaux alimentaires et de 5.000 tonnes de tourteaux engrais, au cours des mois d'octobre à avril inclus. Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, les stocks pourraient être réduits à 10.000 tonnes de tourteaux alimentaires et 2.500 tonnes de tourteaux engrais ;

2° Les producteurs de tourteaux créeront un service qui centralisera les commandes et les transmettra aux divers fabricants d'huile français. Le Bureau de commandes servira d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, tout en laissant leur pleine liberté aux uns et aux autres ;

3° Pour les qualités de tourteaux bénéficiant de licences d'exportation, les fabricants se sont engagés à vendre les marchandises réservées au marché intérieur à un prix inférieur de 10 % au cours du marché de Londres, cet écart s'entendant par wagon complet de 7.000 kilos et étant abaissé à 5 % pour les expéditions fractionnaires. En aucun cas, d'ailleurs, les acheteurs français ne devront payer un prix supérieur à celui consenti départ France, aux acheteurs étrangers de quelque nationalité qu'ils soient, diminué des 10 % et 5 % ci-dessus prévus.

Pain et Viande

Le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Intérieur ont présenté à la Chambre des Députés, dans la séance du 14 février, un projet de loi relatif à la taxation du pain et de la viande de boucherie. Voici quelques-unes des parties principales de l'exposé des motifs :

« La baisse des prix des céréales panifiables n'a pas entraîné, en général, une diminution correspondante du prix du pain.

» De même, l'abaissement considérable du prix du bétail sur pied n'a pas eu pour conséquence, dans la plupart des villes, une

baisse correspondante du prix de la vente au détail de la viande nette.

» Contre cet état de choses, s'élève la double protestation des consommateurs, durement atteints par la cherté de la vie, et des producteurs agricoles, qui voient le montant de leurs sacrifices absorbé dans une trop large mesure par les intermédiaires, sans qu'il en résulte pour les consommateurs un allègement proportionné du coût de l'existence...

» Nous sommes loin de trouver dans la taxation un remède décisif à la vie chère, mais il est des cas où elle constitue un des moyens de rétablir la concordance nécessaire entre les prix de la production et les prix de vente au consommateur. Il n'y a pas lieu d'hésiter à y recourir quand il s'agit de denrées qui sont à la base même de l'alimentation nationale.

Aux termes du projet, les préfets auront le droit de prendre, lorsque les circonstances économiques leur paraîtront l'exiger, des arrêtés pour fixer le prix limite qui ne pourra être dépassé dans la vente au détail du pain et de la viande dans leurs départements. Le projet leur donne également le droit de taxer les farines et les sons.

Il ne serait pas dérogé aux pouvoirs des maires d'établir sur le pain et sur la viande les taxes prévues par la loi de 1791, mais ces taxes ne pourraient pas dépasser le prix limite départemental, pas plus que le prix de vente du pain ou de la viande ne pourrait excéder lui-même ce prix limite là où le maire n'aurait pas pris l'arrêté de taxation.

Toutes garanties sont données aux commerçants et aux producteurs dans la fixation de la taxe, là où le préfet jugera à propos d'y recourir, car elle ne sera établie qu'après avis d'une Commission consultative où tous les intérêts seront représentés.

Il est nécessaire que l'examen et la discussion de ce projet viennent à brève échéance. Il est dangereux de recourir à la taxe ; puisse-t-on trouver une autre méthode capable d'arrêter les abus commis par les intermédiaires.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Dans la réunion qu'elle a tenue le 15 février, la Commission de l'Agriculture de la Chambre des Députés a adopté la résolution suivante :

« La Commission de l'Agriculture, mise au courant des importations considérables de viandes frigorifiées, de beurre et de fromage qui sont annoncées de l'étranger et qui entrent en France sans aucun droit, et sans même supporter les règles d'hygiène imposées à notre production nationale, constatant par ailleurs, qu'à elle seule la production française agricole peut fournir aujourd'hui toute la consommation nationale et conserver un excédent pour l'exportation comme le prouvent les prix très bas à la production et en baisse constante à une époque où ils se relèvent en année normale ;

Considérant que toutes les matières premières utiles à l'agriculture sont aujourd'hui exportées sans restriction ;

Décide d'insister auprès du Gouvernement pour que les décrets d'interdiction de sortie soient rapportés également en ce qui concerne tous les produits agricoles, de façon à permettre à nos producteurs de reprendre sur les marchés étrangers la situation que nous avions avant la guerre et de les développer dans l'intérêt de notre prospérité nationale sans préjudice pour le consommateur français ».

Si les importations de viandes frigorifiées ont diminué de moitié par rapport à l'année précédente, celles de beurres frais ont à peu près triplé pendant les onze premiers mois de l'année 1921 ; elles ont dépassé 139.000 quintaux, proportion inconnue jusqu'ici.

Circulaire Ministérielle du 11 Février 1922

Nous ne pouvons, à cause de son étendue, reproduire en son entier la circulaire du Ministre de l'Agriculture sur l'application du décret du 30 janvier 1922, relatif à la constatation des prix des denrées alimentaires à la production et à la consommation.

Nous avons publié dans notre numéro du 4 février le décret et le rapport qui le précède. Nous tenons le texte de la circulaire à la disposition de ceux de nos syndiqués que son examen peut intéresser.

LE PRIX DE LA VIANDE

Le nouveau ministre de l'Agriculture, M. Chéron, se préoccupe à son tour de combattre la vie chère. Un décret du 30 janvier dernier a prescrit des mesures pour « constater les prix des denrées alimentaires à la production et à la consommation ».

L'article 1^{er} porte : « Tous les dix jours, dans chaque département, le préfet constate les cours à la production, des animaux suivants : bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons, agneaux (prix du kilogramme poids vif en distinguant trois qualités), porcs (en distinguant deux qualités)... » Une note publiée en même temps par les journaux nous apprenait que M. Chéron s'était transporté à la Villette, pour se rendre compte par lui-même du fonctionnement du marché. Dans ce cas, le ministre ne peut ignorer comment s'établissent les cours à la production. Il n'a pas besoin pour le savoir de s'adresser aux préfets.

Nous l'avons montré ici, et cela est bien connu de tous les éleveurs, les cours à la production ne sont autres que les cours du marché de la Villette. Deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, après chaque marché les prix sont envoyés télégraphiquement de Paris pour toute la France, et le lendemain ils sont claironnés à tous les échos par les mille voix de la presse. Et ces prix sont ceux auxquels les éleveurs doivent céder leurs animaux de boucherie, prix diminués, comme bien l'on pense, des frais de transport et de la commission du marchand qui achète pour le compte des commissionnaires de la Villette ou pour le compte des bouchers en gros.

Ce n'est donc pas à la production qu'il y a lieu d'agir, puisque ce n'est pas le producteur qui fait les prix ; c'est au point central, au marché régulateur d'où partent les cours qui s'imposent partout.

Mais c'est ici que commence la difficulté. Le marché de Paris est entre les mains des bouchers en gros ; eux seuls peuvent introduire des animaux aux abattoirs. Leur intérêt le plus évident est d'acheter le moins cher possible les animaux sur pied et de revendre le plus cher possible la viande abattue. Comment le ministre agira-t-il sur eux ?

La République héritière de la déflance de la Révolution vis-à-vis des associations professionnelles, a laissé se former une association contre laquelle elle semble désarmée. Association plus puissante que les ministres qui passent parce qu'elle demeure, parce qu'on a commis la faute de la laisser s'emparer d'un service public, celui de l'approvisionnement en viande de l'immense agglomération parisienne.

Le système américain des « trusts » n'est pas limité à l'Amérique ; il étend ses ravages à tous les pays. Nous avons vu en ces dernières années se constituer en France le trust du blé ; un consortium financier a acheté toutes ou presque toutes les grandes minoteries. Le trust doit amener la disparition à bref délai de la petite meunerie qui rendait tant de services au pays.

Quant au trust de la viande, il existe depuis longtemps ; il a son centre à Londres. Ce sont les banques de la Cité, organes de la finance internationale qui ont la haute main sur le commerce de cette denrée de première nécessité. Leur principal moyen d'action est la mainmise sur le trafic de la viande frigorifiée. Ce sont des capitaux anglais qui exercent une influence prépondérante dans les grandes usines de viandes frigorifiées de l'Argentine, du Venezuela, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande. Ce sont des navires anglais qui transportent en Europe la presque totalité de ces viandes.

Les dernières statistiques d'avant-guerre nous montrent que, sur huit cent mille tonnes introduites par les divers ports européens, en 1913, l'Angleterre en avait à elle seule transporté sept cent mille. Elle possédait une flotte de plus de trois cents navires spécialement aménagés pour ces transports, et ce nombre s'est encore augmenté depuis.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien faire ? Loin de là, et nous nous proposons de le démontrer dans un prochain article.

Jules DAVOST.

SULFATE DE CUIVRE ET SOUFRE

La baisse de la livre anglaise et par suite du cuivre, amène un léger fléchissement dans les prix du sulfate de cuivre que nous cotons actuellement 138 fr. nos conditions usuelles.

Bouillie azur, même prix que le sulfate de cuivre.

Soufre sans changement à 77 fr.

Nitrate de Soude

En sacs d'origine tous poids et non broyé 81 »

En sacs réglés à 100 kilos et non broyé 82.50

En sacs réglés à 100 kilos et broyé 83 »

Les 100 kilos par wagon complet, toutes autres conditions habituelles, pour les expéditions en détail ou à destination des gares des petits réseaux.

SCORIES

Par dérogation générale à la prohibition édictée par le décret du 28 août 1919 et remise en vigueur par avis au *Journal Officiel* du 16 octobre 1921, l'exportation ou la réexportation des scories de déphosphoration pourra désormais, jusqu'à nouvel ordre, être effectuée sans autorisation préalable.

En suite de cette décision, le Comité des Hauts-Fourneaux a accepté une réduction de prix immédiate des scories au départ des usines de production, et fixé la valeur à 0 fr. 85 centimes l'unité au lieu de 1 fr. 05.

L'influence de l'orientation sur la transplantation des arbres

A la suite d'insuccès rencontrés lors de la transplantation de sapins, mélèzes, épicéas, bouleaux, élevés en pépinière, M. Martin Zédé a eu l'idée que l'influence de l'orientation antérieure pouvait ne pas être indifférente (1). On peut remarquer, en effet, que l'écorce qui ne voit pas le soleil par suite de son exposition est plus épaisse. On sait, d'ailleurs, que la richesse en tannin des écorces tannifères est variable suivant l'orientation. En transplantant les arbres et repérant exactement leur orientation pour les replacer dans les mêmes conditions, on a obtenu une reprise satisfaisante alors qu'elle n'était que de 50 % lorsque ces conditions n'étaient pas respectées. Il est à noter que ces observations ont été faites dans l'île d'Anticosti, dont le climat est rigoureux : les effets du froid sont alors plus marqués ; mais la remarque peut avoir son utilité sous des climats plus tempérés.

M. C.

(1) Académie des Sciences, 3 janvier 1922.

L'action physiologique de la cyanamide de calcium

Siebner (1), en analysant les observations portant sur une période relativement importante, est amené aux conclusions suivantes, qui s'appliquent plus spécialement aux ouvriers de l'industrie, mais dont les agriculteurs qui emploient cet engrais peuvent faire leur profit.

Pour lui, les lésions de la peau et des organes respiratoires provoquées par la cyanamide de calcium ne sont pas plus graves que celles qui se produisent dans la manipulation d'autres matières pulvérulentes. Dans l'organisme, on ne peut dire que la cyanamide produise un empoisonnement, car l'action mortelle ne se produit qu'à des doses élevées : une telle conclusion devrait alors s'appliquer à beaucoup d'autres produits chimiques. Toutefois, lorsque les ouvriers qui manipulent ce produit constamment ingèrent de l'alcool, il se produit la maladie de la cyanamide, qui ne comporte pas de suites graves pour l'organisme : l'abstinence d'alcool pendant ou après le travail suffit pour éviter le mal. D'ailleurs, ces symptômes ne se produisent pas chez les agriculteurs, car ceux-ci manipulent la cyanamide pendant peu de temps et en plein air : il leur suffit de quelques précautions élémentaires pour

qu'ils n'en absorbent pas des quantités appréciables.

Pour supprimer tout désagrément, il suffit d'éviter la formation des poussières, et de tenir propres les parties menacées de la peau, au besoin les oindre de graisse ; en outre, il faut prescrire aux ouvriers de ne point boire d'alcool. On peut encore prendre les précautions suivantes : ne pas répandre l'engrais contre le vent, utiliser des vêtements spéciaux et protéger la peau, notamment les gerçures et les écorchures, contre les poussières.

En observant ces prescriptions élémentaires, il n'y a aucun sujet de crainte dans l'emploi de cet engrais.

(« Viticulture »).

M. C.

(1) Chem. Ztg. 1920.

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Les prix tendent à se niveler par continuation d'une région à une autre. Aussi la tendance est-elle plus ferme sur certains marchés, plus faible sur d'autres.

La liquidation de fin de mois de février a amené même une hausse passagère sur le marché de Paris qui a repris depuis une allure un peu plus ferme que précédemment. Les cours du livrable mai-juin ne compensent guère le montant des frais de magasinage et intérêts nécessaires pour garder de la marchandise en magasin pendant 3 ou 4 mois.

Dans notre région on a payé 67 à 68 fr. gares départ. Les vendeurs ne sont guère empressés.

Rien à noter dans les prix des autres céréales qui sont peu offertes.

VINS

La consommation ne doit guère favoriser l'écoulement des stocks. Les vins blancs de pays ne donnent guère sujet à des affaires rondes. Les stocks sont très réduits. Les prétentions des vendeurs sont par contre toujours très élevées.

Chaux pour l'Agriculture

Nous voici à une époque où se font les achats de chaux pour l'emploi dans les terres. Pendant huit ans le chaulage a dû être supprimé par suite des prix énormes atteints par la chaux. Nous revenons à des prix plus faciles et nos adhérents trouveront à notre 4^e page, 1^{re} colonne, les conditions de prix et de livraison que nous pouvons leur garantir tant pour la chaux blanche que pour la chaux grise.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 3 mars 1922.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment 1921	67 à	Nominal
Seigle »	52 à	54
Avoine »	62 à	65
Orge »	54 à	60
Sarrasin »	65 à	66
Son »	50 à	60
Fèves »	70 à	60
Farine »	88 à	90

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	200 00 à 220 00
Paille, —	70 00 à 75 00
Foin, les 500 k. en ville	240 00 à 260 00
Paille, —	95 00 à 100 00

VINS

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	550 à 560
Muscadet, 2 ^e choix, nu 1921...	480 à 500
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921...	280 à 320
Gros-plant, 2 ^e choix, nu 1921	240 à 250

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 2 mars 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	1.345	1.390	2.98	2.30	2.03
Vaches	788	740	2.98	2.20	1.80
Taureaux	207	188	2.20	2.09	1.92
Veaux	1.170	1.160	5.40	4.38	2.58
Moutons	7.253	7.100	5.25	4.40	4.00
Porcs	3.062	3.062	3.80	3.60	3.40

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile	225 00
Blanc 64 % d'huile	205 00
Blanc 60 % d'huile	205 00
Bleu pâle	190 00

Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure	70 00

L'estagnon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Manioc en farine pour veaux (sacs de 75 k.)	69 »
Riz Saïgon importation n° 2 de 100 k.)	74 »
Brisures de riz 1 et 2 (sacs de 100 kilos)	69 »
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos)	54 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	54 »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.)	54 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blancs	74 »
Arachides Rufisque courants	70 »
Coprah en pains	73 »

En sacs de 100 kilos wagon Nantes; en magasin par toutes quantités

Orge d'Algérie, les 100 kilos logés sur wagons Nantes :

Pour toutes quantités 50 »

Avoine d'Algérie..... 60 »

Les 100 k. sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

Tourteau de maïs broyé..... 65 50

Manioc en cossettes..... 69 »

Farine grasse de maïs PRIMA..... 72 »

Maïs blanc du Tonkin..... 55 »

Granulé condensé pour volailles... 57 00

Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou

Poudre d'os alimentaire..... 57 »

Farine d'os alimentaire..... 62 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou

Aliment mélassé l' « Intensif »..... 43 »

Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos.

Son mélassé..... 60 00

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Mélasse Say..... 48 »

Son mélassé Say..... 58 »

Paille Say..... 43 »

Les 100 kilos logés en sacs de 75 et de 50 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

C^{ie} D'ASSURANCES GÉNÉRALES VIE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
FONDÉE EN 1819

Assurance sur la Vie - Dotation d'Enfants
Rentes Viagères

C^{ie} D'ASSURANCES GÉNÉRALES
contre les Accidents et le Vol.

Assurance Agricole
Assurance Chevaux et Voitures

MORTALITÉ DU BÉTAIL

L. FEILDEL & H. DEVORSINE
1, rue Affre - NANTES

Rien ne sert de courir...

il faut partir à point

Dans quelques semaines, l'hiver maussade aura cédé la place au gai printemps. Les fourrures seront lourdes aux épaules, lourds aussi les épais manteaux. Vous désirerez, Madame, « tout de suite », un costume plus léger. Pourquoi ne pas vous y prendre maintenant, quand les rayons sont pleins de nouveautés charmantes et que coupeurs et coupeuses peuvent vous servir tranquillement ? La Première Maison, Georges GANUCHAUD et Fils, rue de la Paix, Nantes (Magasin d'Expositions rue Crébillon), sera heureuse de votre visite.

GRANDS MAGASINS DE LA CHATELAINE 20, Rue Crébillon, NANTES

VIGNES

Les plus belles Vignes - Les meilleurs Plants
PEPINIÈRES DE L'OUEST
LES PLUS IMPORTANTES DE LA RÉGION
80 hectares vignobles et pépinières
Exposition Nationale : PARIS 1911
1^{er} Prix : MÉDAILLE D'OR - Hors Concours
MEMBRE DU JURY

GIRAULT-SAPIN

Propriétaire-Viticulteur
Domaine de la RONDE CHASSENEUIL (Vienne)
Plants greffés des meilleures variétés
BOUTURES GREFFABLES
Producteurs directs recommandés GAILLARD
BLANC, 157, (Roi des Blancs) ; GAILLARD 2 et
194 rouges, SEIBELS ; COUDEROS différents
numéros, NOAH ; OTHELLO, etc. Authenticité
et sélection rigoureusement garanties.
PRIX MODÉRÉS
Commandes et expéditions soignées

ALIMENTATION DU BÉTAIL

Les Aliments mélassés SAY
pour chevaux et bestiaux
remplacent à poids égal :

GRAINS, TOURTEAUX, FOURRAGES

MÉLASSE SAY 80 % de mélasse
SON MÉLASSE SAY 50 % de mélasse.

PAILLE SAY { 50 % de mélasse.
50 % de paille de blé.

Les plus sucrés et les meilleurs des aliments mélassés
Le sucre donne de la force aux animaux, les engraisse et supprime :

COLIQUES, DIARRHÉE, CONGESTIONS

S'adresser à M. A. RÉMOND, négociant en grains
dépositaire des produits mélassés Say, 4, quai
Flesselles, NANTES.

G^{de} PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans
PHARMACIE D'ORDONNANCES LA PLUS VASTE DE PROVINCE

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 56 »
 Chaux menue, ou cendre de chaux 25 »
 Chaux agricole, mélangée..... 50 »
 Les 1.000 kilos sur wagon départ
 Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.
 Pureté : 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.
 55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.
 Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

OFFRES ET DEMANDES

OFFRES

18. — A vendre : 2 tracteurs Titan 10-20 HP avec accessoires (parfait état); 2 charrettes Oliver; 1 charrue Internationale avec socs de rechange; 2 vanneuses à blé; 1 vanneuse à trèfle. S'adresser à M. Lesage, 12, rue d'Aguesseau, à Nantes.

19. — A vendre Derby, excessivement léger et roulant, très soigné, garniture peau de porc, peintures neuves, excellentes ferures.

20. — A vendre : 1° Foin à prendre à 6 kilomètres ouest de Nantes, 180 fr. les 500 kilos; — 2° Harnais à 2 chevaux, boucles nickel massif, colliers, et en plus bricolles pour atteler poste.

21. — A vendre un rouleau en pierre à cheval, sans brancards.

22. — A vendre 60 mètres cubes gros sable de Loire.

23. — A vendre 2 chèvres pleines (4 et 2 ans) et un bouc de 2 ans.

DEMANDES

16. — On demande pour la Toussaint 1922, une famille d'agriculteurs avec un ou plusieurs enfants en âge de travailler pour exploiter comme colons agricoles, une ferme d'environ 25 hectares aux environs de Savenay.

17. — On demande jardinier célibataire ou veuf sans enfant.

18. — On demande pour le 23 avril prochain un ménage, culture, soins aux chevaux, femme cuisinière ou désirent apprendre.

20. — On demande à louer aux environs de Nantes une tenue de maraîcher de 1 ou 2 hectares, avec maison d'habitation.

21. — On demande pour la banlieue de Nantes un ménage muni de bonnes références et connaissant la culture et l'élevage.

22. — On demande ménage pour cultiver une ferme d'environ 20 hectares au compte du propriétaire.

23. — On demande jeune homme de 17 à 18 ans, sans connaissances spéciales, comme aide jardinier.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

SCIES FORESTIÈRES

Circulaires, Tronçonneuses, neuves complètement métalliques. — Prix exceptionnel : 1.200 fr.
REBETTE, 10, quai Ile-Gloriette, NANTES

ANNONCES INSERÉES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

FAITES VOS ACHATS

AU BON MARCHÉ CHEZ BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES
 BONNETERIE, CHEMISERIE
 LINGERIE

CONFECTIONS pour HOMMES
 pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

ENGRAIS SPECIAUX

POUR Horticulture - Cultures Maraichères
 Pépiniéristes - Arbres Fruitiers

INSECTICIDES

DE TOUTE NATURE
 et fabriqués spécialement pour les différentes espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES
 DÉSINFECTION DU SOL

DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

Joseph CROUAN
 5, Quai de la Fosse - NANTES (Loire-Inf.)
 TÉLÉPHONE 22.67

VITICULTEURS

Demandez la Brochure
"Les Hybrides Producteurs directs"

Adressée GRATUITEMENT sur demande

Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE "Le Lion d'Or" NANTES

Plants greffés - Producteurs directs - Boutures greffables
 GROS - Authenticité garantie - DÉTAIL
 Prix courants adressés franco sur demande
 ON DEMANDE DES REPRESENTANTS

LA PEINTURE BOURCY

TOUT LE MONDE PEINTRE AVEC

SOLIDE ÉCONOMIQUE ET EN BOITES DE TOUTES CONTENANCES

En vente chez tous les quincailliers et Marchands de Couleurs
 Gros : Paul MARTINETTY - Nantes

Vignes J. FOULONNEAU

Saint-Christophe la-Couprrie (Maine-et-Loire)
 Hybrides de Gaillard, Couderc, Seibel, Bertille-Seyve, Castel, Chevalier, Oberlin, etc., Noah, Othello, Auxerrois. Plants greffés. Boutures greffables. Authenticité garantie. Prix réduits. Références dans toute la Loire-Inférieure.
 Poteaux en pierre pour vignes sur fil de fer franco gare.

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs d'immeubles amortissables à long terme avec facilités de remboursements anticipés. Direction départementale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

TAUPES

Destruction rapide et certaine
 50 ANNÉES DE SUCCÈS
 par le véritable exterminateur dit
TAUPICIDE FÉLIX MARTIN
 Rue d'Orléans, NANTES. - 11. 20 le paq. - Poste O 1. 20

LA CHARRUE LIANCOURT BAJAC

est la plus SOLIDE et la plus PERFECTIONNÉE

Demandez le Catalogue général à LIANCOURT



Hâtez-vous d'acheter

vous-même vos **MACHINES AGRICOLES** au "**Prix de Gros**" pour activer la baisse

VENTE DIRECTE A LA CULTURE

FAUCHEUSES Américaines Johnston coupe 1m35, montées et complètes, départ Nantes..... 1.050 fr.
 coupe 1m20..... 1.000 fr.

HERSES CANADIENNES, avec mancherons dents renforcées
 7 dents.... 110 fr.; 9 dents... 125 fr.; 12 dents... 160 fr.

M. CORGNET, 3, rue Louis-Blanc - NANTES

Machines Agricoles et Industrielles Ses Locomobiles
 Ses Batteuses
 Ses Egreneuses

Maison fondée en 1838

LOTZ FILS DE L'AINÉ

Dépôtaires des Etabliss. DOUGE, de Besançon
 MOTEURS "DOLO" A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE

Rue Canolau - NANTES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux et Layettes fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris

AU PETIT PARIS

NANTES
 9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71

On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT
 Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Voiles, Chaussures
 Pour Hommes : Complet de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée à 3 centimes le litre,
 Qui donne des **VEAUX BLANCS**, à chair ferme et lourde,
 Qui évite la tuberculose, excite l'appétit, facilite la digestion, guérit la diarrhée et se prépare sans faire cuire.

En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épicier à Blain - DEMASSARD, Boulanger à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.



L. PIOGÉ
 F. CHARPENTIER, Succr

Constructeur

1, Rue Sainte-Catherine
 NANTES

